



Direction générale
EM

Procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2020

Le 6 février 2020 à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. Strehaiano, Maire, Vice-président délégué du Conseil Départemental, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

- PRESIDENT** : M. STREHAIANO, MAIRE,
VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
- PRESENTS** : M. THEVENOT, Mme LARDAUD, M. SURIE, Mme KRAWEZYK, M. VIGNAUX,
Mme BITTERLI, MM. VERNA, BARNIER, ABOUT, DACHEZ, PELERIN,
Mmes UMNUS, FRERET, M. HUMEAU, Mmes BRASSET, FAYOL DA CUNHA,
M. PILLET, Mmes OZIEL, COGNE
- PAR PROCURATION** : Mme BONNEAU à Mme COGNE, M. MARCUZZO à Mme KRAWEZYK,
Mme BESNARD à Mme BRASSET, M. NAUDET à Mme LARDAUD,
Mme GUILLOUX à M. DACHEZ, M. STUDZINSKA à Mme UMNUS,
M. DESRIVIERES à M. STREHAIANO
- ABSENTS EXCUSES** : Mme DULAS, M. MOROT-SIR
- ABSENTS** : M. HOCINI, Mmes BAAS, BEROT, THIERRY
- SECRETAIRE** : M. DACHEZ

PRESENTS : 20
PROCURATIONS : 7
VOTANTS : 27

M. le Maire fait l'appel, constate que le quorum est atteint puis procède à la désignation du secrétaire de séance.

M. le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil pour procéder aux votes des quatre questions suivantes à main levée.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent le vote à main levée.

Question n°1 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION FINANCES LOCALES, BUDGET DE LA VILLE, ADMINISTRATION GENERALE, PERSONNEL, LOGEMENT, FETES ET CEREMONIES

Rapporteur : M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la démission de M. Jonathann LE ROUX, Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement pour siéger au sein de la Commission Finances locales, Budget de la ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et cérémonies.

Mme Pascale COGNE, suivante de liste appelée à lui succéder, nous a confirmé son accord.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le remplacement de M. Jonathann LE ROUX, par Mme Pascale COGNE pour siéger au sein de la Commission Finances locales, Budget de la ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et cérémonies.

DELIBERATION N°2020-02-06-01

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la démission de M. Jonathann LE ROUX, Conseiller Municipal,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PROCEDE, nominativement et par un vote à main levée, au remplacement de M. Jonathann LE ROUX au sein de la Commission Finances locales, Budget de la ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et cérémonies.

EST élue membre de la Commission Finances locales, Budget de la ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et cérémonies : Mme Pascale COGNE.

Question n°2 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION EDUCATION ET ACTION SCOLAIRE

Rapporteur : M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la démission de M. Jonathann LE ROUX, Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement pour siéger au sein de la Commission Education et Action scolaire.

Mme Pascale COGNE, suivante de liste appelée à lui succéder, nous a confirmé son accord.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le remplacement de M. Jonathann LE ROUX, par Mme Pascale COGNE pour siéger au sein de la Commission Education et Action scolaire.

DELIBERATION N°2020-02-06-02

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la démission de M. Jonathann LE ROUX, Conseiller Municipal,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PROCEDE, nominativement et par un vote à main levée, au remplacement de M. Jonathann LE ROUX au sein de la Commission Education et Action scolaire.

EST élue membre de la Commission Education et Action scolaire : Mme Pascale COGNE.

Question n°3 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION URBANISME ET TRAVAUX

Rapporteur : M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la démission de M. Jonathann LE ROUX, Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement pour siéger au sein de la Commission Urbanisme et Travaux.

Mme Pascale COGNE, suivante de liste appelée à lui succéder, nous a confirmé son accord.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le remplacement de M. Jonathann LE ROUX, par Mme Pascale COGNE pour siéger au sein de la Commission Urbanisme et Travaux.

DELIBERATION N°2020-02-06-03

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la démission de M. Jonathann LE ROUX, Conseiller Municipal,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PROCEDE, nominativement et par un vote à main levée, au remplacement de M. Jonathann LE ROUX au sein de la Commission Urbanisme et Travaux.

EST élue membre de la Commission Urbanisme et Travaux : Mme Pascale COGNE.

Question n°4 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la démission de M. Jonathann LE ROUX, Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement pour siéger au sein de la Caisse des Ecoles.

Mme Pascale COGNE, suivante de liste appelée à lui succéder, nous a confirmé son accord.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le remplacement de M. Jonathann LE ROUX, par Mme Pascale COGNE pour siéger au sein de la Caisse des Ecoles.

DELIBERATION N°2020-02-06-04

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la démission de M. Jonathann LE ROUX, Conseiller Municipal,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PROCEDE, nominativement et par un vote à main levée, au remplacement de M. Jonathann LE ROUX au sein de la Caisse des écoles.

EST élue membre de la Caisse des écoles : Mme Pascale COGNE.

Point n°5 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.)

Numéro	Date	Objet
2020 - 008	20/01/2020	Demande de subvention (10 000 €) à la Préfecture du Val d'Oise, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) « Classique » pour la mise en œuvre de chantiers éducatifs et TROC avec l'association ADPJ, pour l'année 2020, au profit des jeunes âgés de 11 à 25 ans et issus des quartiers des Noëls et du Noyer Crapaud, à Soisy-sous-Montmorency – Montant prévisionnel du projet : 65 404 € (avec une participation financière de la ville à hauteur de 54 084 € dont 1 320 € correspondant à la valorisation du personnel)
2020 - 009	22/01/2020	Mise à disposition d'une place de stationnement dans l'abri à vélos sécurisé situé Place André Foulon à Soisy-sous-Montmorency – A compter du 22 janvier 2020 – Délivrance d'un badge d'accès – Caution badge : 10 €
2020 - 010	23/01/2020	Convention avec le Comité départemental de boxe anglaise du Val d'Oise pour une initiation à la boxe anglaise du 10 au 14 février 2020, de 10h à 14h et de 14h à 16h, pour une vingtaine de jeunes par atelier – Mise à disposition des gants et ring mobile – Coût total de la prestation : 100 € TTC

RECAPITULATIF DES CONTENTIEUX

Date	Instance	N° dossier	Parties	Synthèse
16-janv-18	Tribunal Administratif	1800464	SIARE c/ 43 copropriétaires dont la commune	REFERE PREVENTIF - Travaux destinés à maîtriser l'écoulement des eaux pluviales sur la commune de Soisy-sous-Montmorency (95) - Avenue du Général de Gaulle –
22-févr-18	Tribunal Administratif	1801555 et suivants	Elus c/ Commune défenderesse	COLL. TERRITORIALES – Demande d'annulation de titres de recettes
30-avril-18	Tribunal Administratif	1803856 et suivants	Elus c/ Commune défenderesse	COLL. TERRITORIALES – Contentieux indemnitaire suite jugement du 18/12/2017
22-févr-18	Tribunal Administratif	1801666	Husson de Sampigny c/ Commune défenderesse	COLL. TERRITORIALES – Contestation du rejet implicite de demande de prise en charge de travaux de raccordement à l'assainissement
15-jan-19	Cour Administrative d'Appel	1900172	M. et Mme BARREIRO c/ Commune défenderesse	URBANISME - Requête contre le jugement n° 1700033-1802610 du 27/11/2018
22 févr-19	Cour Administrative d'Appel	1900688	M. GAUVIN c/ Commune défenderesse	COLL. TERRITORIALES – demande d'exécution jugement 1410285
25 mars-19	Tribunal Administratif	1902221	M. DONGUY c/ Commune défenderesse	URBANISME - Recours contre le PC n° 0955981880027 accordé le 18 décembre 2018 par la commune à la SCCV SOISY-GRENET pour la construction d'un immeuble de 30 logements au 24 rue Blanche - 2 rue du Puits Grenet
25 mars-19	Tribunal Administratif	1902153	M LOISON et autres c/ Commune défenderesse	URBANISME - Demande l'annulation de la déclaration de non opposition à la déclaration préalable N° 9559818S0092 pour division en vue de construire des lots, du 3 septembre 2018, délivrée aux consorts Barthelemy pour le 6 rue de Bleury - allée de Blainville
25 juin-19	Tribunal Administratif	1906260	M FIRETTO / Commune défenderesse	URBANISME - Recours en annulation contre la décision de non-opposition à déclaration préalable n° DP 95 598 18 S 0128 pour un projet de division en vue de construire sur les lots A, B, C et D sur un terrain situé allée des Marcherues & allée du Bois Gazet
25 nov-19	Tribunal Administratif	1914786	SCI Grand Sentier – Ferchichi c/ Commune défenderesse	SURIS FOND – Requête contre l'arrêté municipal n° 246/2019 du 15/11/2019 portant interdiction de circulation et stationnement des véhicules de plus de 3,5T 12 à 24 rue Léon Jouhaux à Soisy-sous-Montmorency.

3 déc-19	Cour Administrative d'Appel	1903401		URBANISME – Appel de l'Association contre le jugement n° 1607896 en date du 6 août 2019 par lequel le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à annuler et, à défaut, à résilier le marché de maîtrise d'œuvre conclu le 9 juin 2016 entre la commune de Soisy-sous-Montmorency et le groupement solidaire de maîtrise d'œuvre ayant pour mandataire le cabinet Wilmotte et associés pour la construction d'un espace culturel. Contestation de la validité du marché de maîtrise d'œuvre de l'Espace Culturel.
24 déc-19	Tribunal Administratif	1915590	SARL EPM c/ Commune défenderesse	Requête indemnitaire de la SARL EPM, sous-traitant de la société AYM, titulaire d'un marché de travaux dans des locaux Avenue Voltaire, suite au non-paiement par la société AYM
10 jan-20	Tribunal Administratif	2000079	Monsieur Omar BEKARE c/ Commune défenderesse	COLL. TERRITORIALES – Requête en annulation de la délibération 2019.06.27.22 du conseil municipal du 27 juin 2019

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la liste des décisions et du tableau des contentieux en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le

Le secrétaire de séance,

Christian DACHEZ



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAJANO

